



ÉDITO



Alain Vidalles, Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat, chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche (à gauche) et Jean Kiffer, Président de la FNPPSF (à droite)... ou l'art subtil du « oui, oui, mais non ! »

La Commission propose, les Ministres disposent !

Réuni les 12 et 13 décembre dernier à Bruxelles, le Conseil des ministres européens de la pêche qui avait le dernier mot n'aura donc pas suivi, à l'unanimité, les propositions de la Commission européenne. Et sur certains points, les pêcheurs récréatifs ne peuvent que le regretter puisqu'ils sont de nouveau fortement pénalisés. Interdiction de prélèvement du bar durant le premier semestre 2017, de janvier à juin (no-kill obligatoire) et 1 bar par jour et par pêcheur le deuxième semestre, de juillet à décembre pour la zone nord ; quota de prise maintenant établi à 5 bars par jour par personne dans la zone sud. Tout cela, bien sûr, dès que le décret d'application sera publié, car à l'heure où j'écris ces quelques lignes (le 9 janvier), aucune réglementation concernant 2017 n'est encore en vigueur. Certes, il faut relativiser, ce n'est pas la mort de la pêche de loisir et il y a bien d'autres poissons à pêcher que le bar, fort heureusement. Et aussi important qu'il soit à nos yeux, il n'était pour nos décideurs qu'une espèce en discussion parmi d'autres. Il est simplement dommage que, comme l'avait compris la Commission

européenne chargée de la pêche, l'on n'ait pas pris en compte les avancées significatives que proposait la pêche récréative. Alors, qu'en penser ? Ayant assisté à la rencontre entre le président de la FNPPSF et le Secrétaire d'État chargé de la mer et de la pêche lors du dernier *Nautic de Paris*, juste quelques jours seulement avant que ce dernier siège au Conseil des ministres européens de la pêche, il était clair que pour l'homme politique la messe était déjà dite. Les arguments des pêcheurs récréatifs avaient beau être fondés, son avis était bien arrêté. Par les temps qui courent, le monde du loisir ne pèse pas bien lourd face au monde du travail, fût-il économiquement d'un poids certain. Et n'oublions pas non plus que la France étant le premier pays "pêcheur" de bar de l'Europe, et de loin, les pressions bienveillantes étaient là, bien pressantes. Une impasse bien regrettable...

